



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-26-065
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 10 FEVRIER 2026
SUPPORT DE LA PLATEFORME KEL FONCIER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la gestion et l'accès à l'information immobilière sur le territoire de la Ville de Vincennes ;,

CONSIDÉRANT que la solution proposée par l'application KEL FONCIER répond aux besoins fonctionnels et techniques de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que l'offre du développeur KEL QUARTIER présente un coût raisonnable en corrélation les objectifs budgétaires de la Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société KEL QUARTIER SAS domiciliée au 8 rue Jules César, à Paris (75012), représentée par Monsieur Eduardo Larrain en qualité de Directeur Général, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la plateforme KEL FONCIER.

La validité de ce marché est à compter de sa date de notification et est reconductible de façon tacite 3 fois par période successive de 12 mois., sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est composé de :
 - Droit d'usage de licence à 1 452.60 € HT
 - Abonnement du compte utilisateur à 1 080,00 € HT à partir de la 2eme année
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 3 000,00 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260210-Imc1H13928H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2026
Date de Publication : 10/02/2026